

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**15 November 2022**

**Seismic mitigation retrofit and life-cycle replacements project at the Economic and Social Commission for Asia and the Pacific premises in Bangkok**

*(ACABQ report A/77/7/Add.12; Secretary-General's report: A/77/330)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the seismic mitigation retrofit and life-cycle replacements project at the Economic and Social Commission for Asia and the Pacific premises in Bangkok.

The Committee notes the conclusion of solicitation activities for all key contacts, including the awarding of the general construction works after a revised multi-staged procurement strategy and trusts that further information on the lessons learned from the process will be included in the next progress report.

The Advisory Committee notes efforts by the Secretary-General to consolidate the office furniture requirements for ESCAP and ECA in a single solicitation exercise to achieve economies of scale and trusts that the lessons learned from this exercise will also be documented for possible application in other construction projects of the United Nations.

Mr. Chairman,

While acknowledging the increase in the level of confidence for the project to be completed within the approved budget, without further mitigation action, the Committee notes that the level of confidence remains low even as the project is progressing towards completion. The Committee recommends the continuous monitoring of project risks to ensure the delivery of the project within the scope, budget, and timeline approved by the General Assembly.

The Committee recommends the continuation of active management of owner-directed changes and reiterates that any additional project costs resulting from late-stage changes initiated by tenants, which may result in potential claims, should be borne by the respective tenant, not by ESCAP. The Committee reiterates its recommendation that the General Assembly request the Secretary-General to report on the formalized modalities, including financial reporting, with respect to late-stage changes made by tenants in the next progress reports.

The Committee recommends that further information be provided on the proposed approach of mainstreaming close-out activities into ESCAP's Division of Administration after the expected project completion and to ensure that no additional requirements will arise under Section 19 of the proposed programme budget for 2024.

Mr. Chairman,

The Committee recommends that the General Assembly appropriate an amount of \$10,902,400 for 2023, comprising \$556,500 under section 19, Economic and social commission for Asia and the Pacific, and \$10,345,900 under section 33, Construction, alteration, improvement, and major maintenance, of the proposed programme budget for 2023, which would represent a charge against the contingency fund.

In closing, I would like to convey the gratitude of the Committee to the host country for its continued support to ESCAP and trusts that the Secretary-General will continue to engage with the host country and other Member States to ensure the timely completion of the project.

Thank you, Mr. Chairman.

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions**

**15 November 2022**

**Progress on the replacement of office blocks A–J at the United Nations Office at  
Nairobi**

*(ACABQ report: A/77/7/Add.14; related Secretary-General's report: A/77/349)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the Advisory Committee's report (A/77/7/Add.14) on the Progress on the replacement of office blocks A–J at the United Nations Office at Nairobi.

As regards the refinements to the master plan, the Committee notes that they form the basis of the current scope, costs and implementation strategy for the project and that the footprint of block J has been replaced by the newly constructed annex building which is part of the early works component. The Committee also notes that office blocks A–J will remain functional to eliminate the need for additional swing space and that the new Annex building will also be used as swing space for the next two years to support office moves required for the remaining components of the project to replace office blocks A–J. As such, the Committee trusts that information will be provided regarding the actual cost, the remaining footprint of blocks A– I envisaged as an environmental park, as well as the planned utilization of swing space, including potential financial implications should the need arise for additional swing space.

In terms of coordination with the the project addressing the deteriorating conditions and limited capacity of the conference facilities at UNON, despite a certain degree of management coordination and a greater focus by the master plan on the conference facilities project, there is no shared administrative or operational support between the blocks A–J construction project and the conference facilities project. The Committee trusts that additional information will be provided on the potential

efficiencies to be realised from increased coordination between the two projects and stresses the importance of close coordination between UNON and the Secretariat in New York to ensure proper oversight and governance in all aspects of the project.

With respect to the project schedule, the three components of the A-J project are considered on-track for completion by the end of 2024. As regards the early works component and the completion of the annex building on 31 August 2022, the Committee notes that the second refurbishment phase of the early works component is scheduled to be completed on 31 December 2022 and trusts that updated information regarding the impact of the three-month slippage indicated, including on resources will be provided to the Assembly.

As regards risk management, taking into consideration the improved level of confidence of 66 per cent compared with the previous year's confidence level of 47 per cent, as well as the efforts of UNON's project management team to take proactive measures to manage risks, the Committee notes the risk of owner-directed changes and trusts that the Secretary-General will continue to closely monitor and mitigate project risks to ensure the delivery of the project within the scope, budget and timeline, as approved by the Assembly.

In terms of the new office buildings of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), the Committee notes that the location where the Secretariat is planning to build four new offices blocks will be able to accommodate the two additional offices blocks for UNHCR, thereby providing a more efficient single site location and more possibilities for economies of scale. UNHCR will be responsible for all costs associated with the design of the two blocks, including prior design work stages and all associated costs, and that there will be no current or future liability borne by the United Nations Secretariat during the full life cycle of the new UNHCR buildings. The Committee considers that the planned UNHCR buildings could also be beneficial to both UNON projects in terms of physical security requirements of conjoined premises and other potential efficiency gains, and trusts that updated information on the Memorandum of Understanding to be established between UNON and UNHCR will be provided.

As regards staffing, the Committee notes the vacancy status of a number of positions, including those of Project Manager (P-5) and Structural/Civil Engineer (P-3). While not objecting to the proposed position of Safety and Security Officer (P-3), the Committee considers the matter of coordination of services to which it will revert in the context of its report on addressing the deteriorating conditions and limited capacity of the conference facilities at UNON.

In terms of environmental and sustainability considerations, the annex building was completed at the end of August 2022 and will be utilized for the next two years as swing space in support of the flexible workspace and the new building components. It will only be possible to confirm whether a net-zero building has been achieved once the annex has fully transitioned to operational and logistics functions at the end of 2024. The Committee therefore looks forward to continued updates on the annual energy to be produced, used and redirected by the building's photovoltaic panels as well as further information regarding the application of sustainable technologies in the three project components.

The Committee continues to emphasize the importance of ensuring the integration of locally sourced and manufactured materials, as well as local labour and expertise. In terms of the procurement process for construction services which will proceed in the form of a traditional request for proposals rather than as a multistage request for proposals exercise, the Committee requests that further information be presented to the Assembly, specifically on the advantages and disadvantages of this process.

As regards the proposed resources, the Committee recommends that the Assembly appropriate an amount of \$13,196,200, comprising \$1,214,800 under section 29G, United Nations Office at Nairobi; \$11,748,100 under section 33, Construction, alteration, improvement and major maintenance; and \$233,300 under section 34, Safety and security, of the proposed programme budget for the year 2023, which would represent a charge against the contingency fund.

The Committee expresses its gratitude to the host country for its continuing support to UNON to ensure the success of the project and encourages the Secretary-

General to continue engaging with other Member States to seek voluntary contributions, including in-kind contributions, and other forms of support for the project.

Thank you, Mr. Chairman

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**15 November 2022**

**Ninth annual progress report on the strategic heritage plan of the**

**United Nations Office at Geneva**

*(ACABQ report: A/77/7/Add.13; related report: A/77/492)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the ninth annual progress report of the Secretary-General on the strategic heritage plan of the United Nations Office at Geneva.

The Advisory Committee notes the recommendations of the Board of Auditors, including on accessibility and execution of variations. The Advisory Committee trusts that the recommendations of the Board will be implemented fully and expeditiously and that an update will be provided in the next progress report.

The report of the Secretary-General provides an update on the status of activities, and on the project schedule, risks and costs. The Advisory Committee welcomes the progress made, while noting the one-month delay in the schedule as well as the possibility that the project may not achieve the full approved baseline scope within the approved budget. The Advisory Committee reiterates its recommendation that the General Assembly request the Secretary-General to continue to closely monitor and mitigate project risks and ensure the delivery of the project within the scope, budget and timeline approved by the Assembly.

Following the finalization of the Committee's report, the Committee was informed by the Controller that there would be a further delay of up to six months in relation to the historic building complex, which would lead to delays with Building E and the overall project schedule, due to worsening economic conditions, supply chain disruptions, local labour supply limitations, variation requirements, and related change management processes. The latest financial forecast now indicates a potential estimated overspend of approximately 1.3 percent compared to the approved budget. The Controller indicates that it is currently not anticipated that there will be a need to propose reductions to the approved scope of the project, but the Secretary-General may, if necessary, propose scope reductions in future reports for consideration and further approval by the General Assembly, in order to mitigate the risk of cost overruns.

On sustainability and reduction of energy consumption, the Advisory Committee notes the revised objective in reduction of energy consumption of 11.5 per cent compared with the initial target of 25 per cent, and encourages the Secretary-General to continue his efforts to ensure lower energy consumption in view of the potential rise in energy costs. With respect to information and communications technology, the Advisory Committee trusts that more detailed information on the installation and related costs of technologies for remote simultaneous interpretation and hybrid meetings, as well as lessons learned from the pandemic, will be provided to the General Assembly at the time of its consideration of the present report, and included in the next progress report.

In relation to the establishment of an assessment scheme and currency of appropriation and assessment and the establishment of the multi-year special account for the strategic heritage plan, the Advisory Committee reiterates its view that these are policy matters to be decided upon by the General Assembly. Regarding the estimated requirements for the valorization consultancy work necessary to update the valorization strategy in the amount of \$75,000 for 2023, the Advisory Committee recalls that it previously saw merit in the proposed consultancy and recommended absorption of the proposed related requirements of \$55,800 from within the increased rental income generated from the additional entities accommodated in the Palais des Nations campus during the reporting period. However, the Advisory Committee is not fully convinced that the proposed increased requirements of \$75,000 for 2023 are justified and therefore recommends that the General Assembly approve the requirements for the valorization consultancy work in the



amount of \$55,800 for 2023, with the corresponding reduction in total income estimates projected under Income Section 2.

Finally, the Advisory Committee reiterates its appreciation to the Government of Switzerland for its continued support to the strategic heritage plan since its inception, and expresses its appreciation for the additional contributions of other Member States.

Thank you, Mr. Chairman.

**Déclaration du Président**

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)**

**le 15 novembre 2022**

**Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie  
au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok**

*(Rapport du CCQAB : A/77/7/Add.12 ; rapport du Secrétaire général : A/77/313)*

M. le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok.

Le Comité consultatif note que toutes les procédures d'appel d'offres pour les principaux marchés ont été menées à terme, y compris le marché relatif aux grands travaux de construction après révision de la stratégie d'achat en plusieurs étapes, et compte que des informations plus détaillées sur les enseignements tirés de ces activités figureront dans le prochain rapport d'étape.

Le Comité prend note des efforts déployés par le Secrétaire général pour regrouper en un seul appel d'offres les achats de mobilier de bureau de la CESAP et de la CEA afin de réaliser des économies d'échelle et compte que les enseignements tirés de cette initiative seront également consignés pour qu'on puisse les appliquer à d'autres projets de construction de l'ONU.

M. le Président,

Le Comité consultatif constate qu'à l'approche de la fin du projet, la probabilité que le projet soit exécuté dans les limites du budget approuvé, sans mesure supplémentaire d'atténuation des risques, reste faible, même s'il est vrai qu'elle a augmenté. Il recommande de continuer à surveiller de près les risques liés au projet de sorte que celui-ci soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget approuvés par l'Assemblée générale.

Le Comité recommande de continuer à bien surveiller les modifications apportées au titre de la maîtrise d'ouvrage et rappelle que tous frais supplémentaires occasionnés par des changements demandés à un stade avancé du projet par les entités locataires et susceptibles d'être source de litiges devraient être assumés par les entités locataires concernées et non par la CESAP. Il recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rendre compte des modalités arrêtées eu égard aux changements opérés par les entités locataires à un stade avancé, y compris pour ce qui est de l'information financière, dans son prochain rapport d'étape.

Le Comité recommande que des précisions soient apportées sur l'approche que l'on se propose de retenir pour faire figurer les activités de clôture dans les activités générales de la Division de l'administration de la CESAP après la fin du projet et faire en sorte qu'aucune ressource supplémentaire ne soit demandée au titre du chapitre 19 du projet de budget-programme pour 2024.

M. le Président,

Le Comité Consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre des crédits d'un montant de 10 902 400 dollars pour l'exécution du projet en 2023, dont 556 500 dollars au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 10 345 900 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2023, qui seront prélevés sur le fonds de réserve.

En conclusion, je tiens à dire que le Comité consultatif sait gré au pays hôte de l'appui qu'il continue d'apporter à la CESAP et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec le pays et d'autres États Membres pour assurer la bonne exécution du projet dans les délais voulus.

Monsieur le Président, je vous remercie.

**Déclaration du Président**  
**du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**  
**Le 15 novembre 2022**

**État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office  
des Nations Unies à Nairobi**

*(Rapport du Comité consultatif : A/77/7/Add.14 ; rapport correspondant du Secrétaire  
général : A/77/349)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur l'état d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi, paru sous la cote A/77/7/Add.14.

S'agissant des ajustements apportés au plan cadre, le Comité note qu'ils servent de base au cahier des charges, au coût et à la stratégie d'exécution actuels du projet et que le nouveau bâtiment annexe, qui relève de la composante « premiers travaux », a été construit sur le site du bâtiment J. Le Comité note également que les bâtiments A à J continueront d'être utilisés de manière à éliminer le besoin de locaux transitoires supplémentaires et que le nouveau bâtiment annexe servira également de locaux transitoires au cours des deux prochaines années pour les déménagements de bureaux nécessaires à la réalisation des autres composantes du projet de remplacement des bâtiments A à J. En conséquence, le Comité compte que des informations seront fournies concernant le coût réel, la proposition de reconversion en zone verte de la surface actuellement occupée par les bâtiments A à I et le plan d'utilisation des locaux transitoires, ainsi que les éventuelles incidences financières si des locaux transitoires supplémentaires se révélaient nécessaires.

En ce qui concerne la coordination avec le projet visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, bien qu'il existe une certaine coordination dans la manière dont les deux projets sont gérés et que le plan cadre mette davantage l'accent sur le projet relatif aux installations de conférence, il n'existe aucun appui administratif ou opérationnel commun au projet de construction des bâtiments A à J et au projet relatif

aux installations de conférence. Le Comité compte que des informations supplémentaires seront fournies sur les gains d'efficacité qui pourraient être réalisés dans le cadre d'une coordination accrue entre les deux projets et souligne qu'il importe que l'Office des Nations Unies à Nairobi se coordonne étroitement avec le Secrétariat à New York, en particulier avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens, pour que le projet soit correctement supervisé et géré dans tous ses aspects.

En ce qui concerne le calendrier du projet, les trois composantes du projet relatif aux bâtiments A à J devraient être achevées d'ici à la fin 2024. En ce qui concerne la composante « premiers travaux » et l'achèvement du bâtiment annexe le 31 août 2022, le Comité note que la deuxième phase de la composante devrait s'achever le 31 décembre 2022 et compte que des informations actualisées concernant les conséquences du retard de trois mois, notamment sur les ressources, seront communiquées à l'Assemblée générale.

En ce qui concerne la gestion des risques, compte tenu de l'augmentation du niveau de confiance, qui s'est établi à 66 %, contre 47 % l'année précédente, et des mesures prises en amont par l'équipe de gestion du projet de l'Office des Nations Unies à Nairobi pour gérer les risques, le Comité prend note des risques associés aux modifications demandées par la maîtresse d'ouvrage et compte que le Secrétaire général continuera de suivre de près et d'atténuer les risques liés au projet pour que celui-ci soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget approuvés par l'Assemblée générale.

En ce qui concerne les nouveaux immeubles de bureaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité note que l'emplacement où le Secrétariat prévoit de construire quatre nouveaux bâtiments pourra accueillir les deux bâtiments supplémentaires dont le HCR a besoin, ce qui permettra de regrouper les bâtiments sur un même site et de faire des économies d'échelle. Le HCR prendra en charge toutes les dépenses associées à la conception des deux bâtiments, y compris les études techniques et toutes les dépenses connexes, et le Secrétariat n'assume ni n'assumera aucune responsabilité pendant l'intégralité du cycle de vie des nouveaux bâtiments du HCR. Le Comité estime que les bâtiments destinés au HCR pourraient également être avantageux pour les deux projets de l'Office des Nations Unies à Nairobi, compte tenu des mesures de sécurité physique qui pourraient être prises conjointement et d'autres gains d'efficacité éventuels, et compte que des informations actualisées seront fournies au sujet du mémorandum d'accord qui doit être conclu entre l'Office des Nations Unies à Nairobi et le HCR.

En ce qui concerne les effectifs, le Comité note que plusieurs emplois sont vacants, notamment ceux de chef de projet (P-5) et d'ingénieur(e) structures/génie civil (P-3). Sans s'opposer à la création proposée d'un emploi d'agent ou d'agente responsable de la sûreté et de la sécurité (P-3), le Comité examine la question de la coordination des services, sur laquelle il se penchera de nouveau dans son rapport sur les mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

En ce qui concerne l'environnement et la durabilité, le bâtiment annexe a été achevé à la fin du mois d'août 2022 et servira, pendant les deux prochaines années, de locaux transitoires à l'appui des composantes « stratégies de gestion souple de l'espace de travail » et « nouveau bâtiment ». Il ne sera donc possible de confirmer si l'objectif d'un bâtiment à énergie zéro a été atteint que lorsque l'annexe sera intégralement utilisée à des fins opérationnelles et logistiques, à la fin de 2024. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées concernant l'énergie qui sera produite, utilisée et redirigée par les panneaux photovoltaïques du bâtiment, ainsi que des informations supplémentaires concernant le recours à des technologies durables dans le cadre des trois composantes du projet.

Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe d'intégrer des matériaux d'origine et de fabrication locales ainsi que la main-d'œuvre et le savoir-faire locaux. En ce qui concerne la procédure de passation de marchés pour les services de construction, qui prendra la forme d'une procédure d'appel d'offre traditionnelle plutôt que d'une procédure en plusieurs étapes, le Comité demande que de plus amples informations soient communiquées à l'Assemblée générale, notamment sur les avantages et les inconvénients d'une telle procédure.

En ce qui concerne les ressources demandées, le Comité recommande que l'Assemblée ouvre un crédit de 13 196 200 dollars, soit 1 214 800 dollars au chapitre 29G (Office des Nations Unies à Nairobi), 11 748 100 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 233 300 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2023, qui sera imputé sur le fonds de réserve.

Le Comité consultatif exprime sa gratitude au pays hôte pour l'appui constant qu'il apporte à l'Office des Nations Unies à Nairobi en vue d'assurer la réussite

de ce projet et encourage le Secrétaire général à poursuivre les efforts faits pour solliciter des contributions volontaires, y compris des contributions en nature, et d'autres formes d'appui auprès d'autres États Membres.

Monsieur le Président, je vous remercie.

**Déclaration du Président**  
**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**  
**15 novembre 2022**

**Neuvième rapport d'étape annuel sur le plan stratégique patrimonial de l'Office  
des Nations Unies à Genève**

*(Rapport du Comité consultatif : A/77/7/Add.13 ; rapport correspondant du Secrétaire général :  
A/77/492)*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité consultatif consacré au neuvième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève.

Le Comité consultatif prend note des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, y compris celles concernant l'accessibilité et l'exécution des modifications. Il compte que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront pleinement appliquées dans les plus brefs délais et qu'il en sera rendu compte dans le prochain rapport à mi-parcours.

Le rapport du Secrétaire général fait le point sur l'état d'avancement des activités, ainsi que sur le calendrier, les risques et les coûts du projet. Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis, tout en notant le retard d'un mois accusé par rapport au calendrier prévu ainsi que la possibilité que tous les éléments du cahier des charges initial ne soient pas exécutés dans les limites du budget approuvé. Il recommande à nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de suivre de près et d'atténuer les risques liés au projet et de prendre les mesures



nécessaires pour que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget approuvés par l'Assemblée.

Après la finalisation de son rapport, le Comité a été informé par le Contrôleur qu'il y aurait un retard supplémentaire de six mois maximum concernant le complexe de bâtiments historiques, ce qui entraînerait des retards pour le bâtiment E et le calendrier général du projet, en raison de la détérioration de la situation économique, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des limitations de l'offre de main-d'œuvre locale, des modifications requises et des processus de gestion des changements connexes. Les dernières prévisions financières indiquent désormais un dépassement potentiel d'environ 1,3 % par rapport au budget approuvé. Le Contrôleur indique que l'on ne prévoit pas actuellement qu'il sera nécessaire de proposer des réductions du cahier des charges, mais le Secrétaire général peut, si nécessaire, proposer des réductions dans des rapports futurs pour examen et approbation ultérieure par l'Assemblée générale, afin d'atténuer le risque de dépassement des coûts.

En ce qui concerne les incidences environnementales et la réduction de la consommation d'énergie, le Comité consultatif prend note de l'objectif révisé de réduction de la consommation d'énergie de 11,5 % par rapport à l'objectif initial de 25 %, et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour réduire la consommation d'énergie compte tenu de l'augmentation potentielle des coûts énergétiques. En ce qui concerne les technologies de l'information et des communications, le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées sur l'installation de technologies d'interprétation simultanée à distance et de réunions hybrides et les coûts connexes, ainsi que sur les enseignements tirés de la pandémie, seront fournies à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport, et incluses dans le prochain rapport d'activité.

S'agissant des modalités de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial, de la question de la monnaie qui servirait au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement et de l'ouverture d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique, le Comité consultatif réaffirme qu'il est d'avis que ce sont des questions de politique générale qui relèvent de la compétence de l'Assemblée générale. En ce qui concerne les prévisions de dépenses pour les services de consultants en valorisation nécessaires à la mise à jour

de la stratégie de valorisation, d'un montant de 75 000 dollars pour 2023, le Comité consultatif rappelle qu'il avait précédemment estimé que les activités de conseil proposées seraient utiles pour mettre à jour la stratégie de valorisation et qu'il avait recommandé que les dépenses connexes de 55 800 dollars soient financées par l'augmentation des revenus locatifs obtenus des entités supplémentaires qui s'étaient installées dans le complexe du Palais des Nations pendant la période considérée. Il n'est cependant pas entièrement convaincu que l'augmentation des ressources demandées pour 2023, soit 75 000 dollars, soit justifiée et recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver les crédits demandés pour les services de consultants en valorisation à hauteur de 55 800 dollars pour 2023, l'estimation des recettes totales prévues au chapitre 2 des recettes devant donc être ajustée en conséquence.

Enfin, le Comité consultatif remercie à nouveau le Gouvernement suisse du soutien constant qu'il apporte au plan stratégique patrimonial depuis son lancement et remercie les autres États Membres des contributions supplémentaires qu'ils ont versées.

Monsieur le Président, je vous remercie.